

21 NOVEMBRE 2011



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 21 novembre 2011 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents, les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Était absente, madame **PAULINE QUINLAN**, mairesse.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidente de l'assemblée, Madame la conseillère et mairesse suppléante **DIANE PERRON**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2011-11-554 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2011-11-555 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2011-11-556 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er novembre 2011
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 2011-11-557 4.1 Participation de deux membres du conseil municipal à la Conférence sur les collectivités durables de la FCM en février 2012
 - 2011-11-558 4.2 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 31 mars 2012
5. **RÈGLEMENTS**

21 NOVEMBRE 2011

A.M.	5.1	Avis de motion du règlement numéro 989-2011 sur les tarifs 2012
2011-11-559	5.2	Adoption du règlement d'emprunt numéro 990-2011
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
2011-11-560	6.2.1	Autorisation de transferts budgétaires au Service des Travaux publics
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
	6.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
2011-11-561	6.4.1	Demande de gratuité du Centre culturel St-John pour le projet Studio Nano
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2011-11-562	6.5.1	Augmentation de disponibilités budgétaires au Service de sécurité Incendie
	6.6	GREFFE
2011-11-563	6.6.1	Paiement de la quote-part 2012 à Transport adapté pour nous inc.
	6.7	URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2011-11-564	6.7.1	Octroi d'un contrat pour la vidange de fosses septiques 2012-2013
2011-11-565	6.7.2	Mandat d'entreprendre des procédures judiciaires à l'égard d'un immeuble non-conforme sis au 183, rue Dorchester
2011-11-566	6.7.3	Mandat d'entreprendre des procédures judiciaires pour l'obtention d'une ordonnance de démolition d'un bâtiment accessoire non-conforme au 183, rue Dorchester
	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	6.9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
2011-11-567	6.9.2	Lancement du processus d'embauche d'un mécanicien certifié au Service des Travaux publics
	6.10	TOURISME
	7.	DIVERS

21 NOVEMBRE 2011

	8.	DÉPÔT DE DOCUMENTS
N.M.	8.1	Procès-verbaux du comité de circulation du 12 mai 2010 au 2 septembre 2011
N.M.	8.2	Lettre du Ministre Lessard sur la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
	9.	AFFAIRES NOUVELLES
	10.	PÉRIODE DE QUESTIONS
2011-11-568	11.	LEVÉE DE LA SÉANCE

2011-11-554

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire conseil municipal du 21 novembre 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-11-555

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance tenue le 7 novembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

21 NOVEMBRE 2011

2011-11-556

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 1 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er novembre 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er novembre 2011, tel que rédigé;

D'entériner toutes les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée.

ADOPTÉE

2011-11-557

**PARTICIPATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
À LA CONFÉRENCE SUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES DE LA
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) 2012**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est membre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE Ville de Bromont est présentement à concevoir l'élaboration d'une vision préliminaire et d'orientations pour Bromont 2030 ;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) organise la Conférence sur les collectivités durables 2012 qui aura lieu du 7 au 10 février 2012, à Ottawa en Ontario ;

ATTENDU QUE la mairesse, Madame Pauline Quinlan, accompagnée d'un(e) élu(e), désire participer à cette conférence;

ATTENDU QUE pour bénéficier d'un taux préférentiel l'inscription doit être fait avant le 1^{er} décembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et un(e) élu(e) à participer à la Conférence sur les collectivités durables 2012 organisée par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), laquelle conférence aura lieu du 7 au 10 février 2012 à Ottawa, en Ontario;

21 NOVEMBRE 2011

Que les sommes payables seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2012 afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse et d'un (e) autre élu(e) à ladite conférence et ce, pour un montant n'excédant pas **3500\$**, excluant les taxes.

ADOPTÉE

2011-11-558

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2011 AU 31 MARS 2012**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la ville ou empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge ;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Marie-Claude Cabana à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 31 mars 2012 afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

ADOPTÉE

A.M.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 989-2011
SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT
(EXERCICE FINANCIER 2012)**

Madame Marie-Ève Lagacé donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement numéro 989-2011 intitulé : « Règlement sur les tarifs de la ville de Bromont (exercice financier 2012) » établissant la tarification des biens, services ou activités offerts par la ville de Bromont pour l'exercice financier 2012 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame Marie-Ève Lagacé demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

21 NOVEMBRE 2011

2011-11-559

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 990-2011
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 560 000\$ POUR
LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU
SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT
DES EAUX DE BROMONT**

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce Conseil tenue le 7 novembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 990-2011 intitulé «Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 560 000\$ pour la réalisation de travaux de remplacement du système de contrôle de la centrale de traitement des eaux de Bromont ».

ADOPTÉE

2011-11-560

**AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE les projets de la rue Papineau et de la rue Dion sont pratiquement complétés et que les dépenses afférentes à ces deux projets sont prévues au règlement d'emprunt numéro 970-2010;

ATTENDU QUE le coût du projet de la rue Dion a dépassé les sommes prévues en raison du coût du contrat qui dépasse le budget initialement prévu et du fait qu'en cours de réalisation des travaux, des dépenses non prévues aux plans et devis ont été autorisées ;

ATTENDU QUE le projet de la rue Papineau a quant lui, généré des surplus;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à présenter les amendements budgétaires requis au directeur des Services administratifs, des finances et trésorier, pour un montant total de 80 000\$, afin de balancer le coût du projet de la rue Dion, le tout conformément au règlement d'emprunt numéro 970-2010.

ADOPTÉE

21 NOVEMBRE 2011

2011-11-561

**DEMANDE DE DÉROGATION À LA TARIFICATION POUR LA
RÉALISATION D'UN PROJET D'EXPOSITION DE
PHOTOGRAPHIES AU CENTRE CULTUREL ST-JOHN**

ATTENDU QUE mesdames Édith Bundock et Mia Plourde, enseignantes à l'école Saint-Vincent-Ferrier, souhaitent à nouveau cette année, tenir une exposition de photographies d'élèves de 5^e et de 6^e année au Centre culturel St-John les samedi et dimanche 3 et 4 décembre 2011, dans le cadre du projet Studio Nano;

ATTENDU QUE le Centre culturel St-John est disponible les samedi et dimanche 3 et 4 décembre 2011;

ATTENDU QUE le Centre culturel St-John, en tant que lieu de culture, peut accueillir une exposition de courte durée;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation à la tarification pour que mesdames Édith Bundock et Mia Plourde, enseignantes à l'école Saint-Vincent-Ferrier utilisent gratuitement le Centre culturel St-John les samedi et dimanche 3 et 4 décembre 2011, pour la réalisation du projet Studios Nano;

D'autoriser les élèves participant au projet à y vendre leurs œuvres pour financer les dépenses liées à leur activité et leur matériel.

ADOPTÉE

2011-11-562

**AUGMENTATION DE DISPONIBILITÉS BUDGÉTAIRES AU
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a dû effectuer plusieurs interventions de nature exceptionnelle pour intervenir lors d'inondations cette année;

ATTENDU QUE ces nombreuses interventions impliquent une augmentation quant aux postes budgétaires afférents aux salaires et à l'essence pour les déplacements des effectifs du Service;

ATTENDU QUE le Service n'a plus les fonds nécessaires pour terminer l'année 2011 en fonction de ses projections d'activités;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE

21 NOVEMBRE 2011

**APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à effectuer un amendement budgétaire nécessaire afin d'augmenter la disponibilité budgétaire de 53 500 \$ du Service des Incendies pour terminer l'année 2011;

D'approprier la somme de 36 940 \$ à même le surplus anticipé pour couvrir une partie de l'amendement budgétaire.

ADOPTÉE

2011-11-563

**PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE À
TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE Transport adapté pour nous inc. offre un service de transport adapté aux citoyens bromontois;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu, en date du 2 novembre 2011, une lettre de Transport Adapté Pour Nous inc. par laquelle il est demandé à la Ville de confirmer certains engagements pour l'année 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2012 de Transport Adapté Pour Nous inc.;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire continuer d'offrir un service de transport adapté à ses citoyens pour l'année 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer la participation de la ville de Bromont au service de transport adapté avec Transport Adapté Pour Nous inc., pour l'année 2012;

De renouveler l'entente relativement au transport adapté entre Transport Adapté Pour Nous inc. et la ville de Bromont pour l'année 2012;

De payer la quote-part de la ville de Bromont qui s'élève à **19 495\$** pour l'année 2012, conformément aux prévisions budgétaires pour l'année 2012, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'accepter lesdites prévisions budgétaires 2012 telles que soumises;

D'accepter que la ville de Waterloo représente ville de Bromont comme ville mandataire;

De nommer Transport Adapté Pour Nous inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté sur le territoire bromontois;

D'accepter l'horaire proposé pour l'année 2012, soit :

- 52 semaines/année;

21 NOVEMBRE 2011

- dimanche au samedi de 7h à 18h.

D'accepter la tarification proposée pour l'année 2012, soit :

- 2,50\$/passage partout sur le territoire;
- 5,00 \$/passage pour Granby/Cowansville ;
- 6,50 \$/passage pour Magog
- 20,00 \$/passage pour Sherbrooke ; et
- 23,00 \$/livret de 10 coupons de 2,50 \$

Que les accompagnateurs devront payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements médicaux);

Que les sommes payables pour l'année 2012 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2011-11-564

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES RÉSIDENTIELLES POUR LES ANNÉES 2012 ET 2013

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le décret no 1256-2009 établissant le transfert de la ville de Bromont de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Haute-Yamaska vers la MRC de Brome-Missisquoi, et ce, en date du 1^{er} janvier 2010;

ATTENDU QUE la MRC de la Haute-Yamaska avait le mandat de gérer la vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Bromont jusqu'au 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE la ville de Bromont doit depuis le 1^{er} janvier 2011, s'occuper de la vidange des fosses septiques sur son territoire;

ATTENDU QUE le contrat en vigueur pour la vidange des fosses prend fin le 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE la ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* en vue de l'octroi d'un contrat pour la vidange des fosses septiques pour les années 2012 et 2013 ou 2012, 2013, 2014, 2015;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue le 9 novembre 2011 :

SOUSSIONNAIRE	Prix des deux options (incluant les taxes)			
	Option 2 ans		Option 4 ans	
	Prix moyen par fosse	Prix total	Prix moyen par fosse	Prix total
Groupe Deslandes-Fortin inc.	89,92 \$	96 021,20 \$	92,21 \$	196 951,40\$

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

21 NOVEMBRE 2011

D'octroyer le contrat pour la vidange des fosses septiques pour les années 2012 et 2013 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Deslandes-Fortin inc., pour un montant total de **96 021,20\$**, incluant toutes taxes, le tout conformément aux prix et conditions de la soumission déposée;

QUE les sommes payables pour les années 2012 et 2013 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

2011-11-565

**RECONNAISSANCE DE LA NON-CONFORMITÉ D'UN BÂTIMENT
SIS AU 183, RUE DORCHESTER ET MANDAT
POUR RECOURS JUDICIAIRE**

ATTENDU QU'en référence aux dispositions du 1^{er} paragraphe de l'article 5 du règlement de construction numéro 860-2002 régissant l'application du Code National du Bâtiment (édition 1995) sur le territoire de la ville de Bromont;

ATTENDU QU'en référence aux dispositions de l'article 201 du règlement de zonage numéro 876-2003 régissant les travaux d'aménagement paysager d'un terrain construit;

ATTENDU QU'en référence aux dispositions du paragraphe 6^o de l'article 11 du règlement de permis et certificats numéro 858-2002 établissant que les travaux doivent être réalisés en conformité avec le permis délivré et les prescriptions des règlements d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU QUE malgré plusieurs avis transmis au propriétaire entre 16 novembre 2009 et le 23 août 2011, aucun travail d'aménagement n'a été réalisé et les garde-corps n'ont pas été corrigés en conformité avec les exigences règlementaires;

ATTENDU QUE le permis de construction est échu depuis le 20 avril 2008;

ATTENDU QU'en date du 26 septembre 2011, le propriétaire a fait parvenir une lettre confirmant l'intention de ne pas corriger la situation dérogatoire de l'immeuble sis au 183, rue Dorchester;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil municipal reconnaisse par les présentes, la non-conformité de la propriété sise au 183, rue Dorchester quant à la réglementation municipale en vigueur et plus précisément quant à certaines dispositions des règlements de construction, de zonage et permis et certificats, lesquelles sont précédemment décrites;

D'autoriser la greffière à mandater sans autre avis ni délai, un procureur qui agira pour la ville de Bromont afin d'entreprendre tous les recours prévus à la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1) pour faire exécuter et corriger les travaux exigés à l'égard de toute non-conformité afférente à la

21 NOVEMBRE 2011

propriété susmentionnée, conformément aux prescriptions des articles 227 et suivants de ladite Loi.

ADOPTÉE

2011-11-566

**MANDAT POUR RECOURS JUDICIAIRES EN VUE DE LA
DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE
DÉROGATOIRE AU 183, RUE DORCHESTER**

ATTENDU QU'en référence aux dispositions de l'article 107 du règlement de zonage 876-2003 régissant le nombre d'étage à un maximum d'un étage pour les bâtiments accessoires pour les zones habitation (H);

ATTENDU QU'en référence au rapport de monsieur Bernard Boileau technicien chef inspecteur à l'effet que le bâtiment accessoire construit au 183 rue Dorchester serait dérogatoire en normes d'hauteur d'étage (plus d'un étage);

ATTENDU QU'en référence à l'entente du 26 février 2010 entre monsieur Bernard Boileau technicien chef inspecteur du service construction-zonage et madame Daniele Asselin/monsieur Jasmin Delisle n'ont pas respecté l'entente intervenue visant à enlever la plateforme située sous le plancher principal et de ne plus utiliser cet espace pour fin de remisage;

ATTENDU QUE le service construction-zonage à aviser par écrit de nombreuses fois les propriétaires de la situation dérogatoire et demander en vain les correctifs requis;

ATTENDU QUE les propriétaires en date du 26 septembre 2011 ont fait parvenir une correspondance confirmant leurs intentions de ne pas corriger la situation selon l'entente du 26 février 2010 et ainsi maintenir en place un bâtiment dérogatoire à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE la Ville a reçu des plaintes à l'effet que la construction de la remise dérogatoire porterait nuisances au voisinage du 183 rue Dorchester.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De déclarer le permis de construction numéro 2009-00533 visant l'érection d'un bâtiment accessoire (remise) de plus d'un étage non-conforme à la réglementation en vigueur en date du 24 septembre 2009;

De déclarer le bâtiment accessoire (remise) du 183, rue Dorchester non-conforme à la réglementation municipal en vigueur (et plus précisément à l'article 107 du règlement de zonage 876-2003) et que de ce fait, les propriétaires ont commis une infraction en référence à l'article 12 du règlement de permis et certificat numéro 858-2002;

21 NOVEMBRE 2011

D'autoriser la greffière à mandater sans autre avis ni délai, un procureur qui agira pour la ville de Bromont afin d'entreprendre tous les recours prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) pour faire démolir le bâtiment accessoire (remise) dérogatoire faisant l'objet des présentes, conformément aux prescriptions des articles 227 et suivants de ladite Loi.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

2011-11-567

**AUTORISATION AU LANCEMENT DU PROCESSUS D'EMBAUCHE
D'UN MÉCANICIEN CERTIFIÉ AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE monsieur Marcel L'Homme, directeur du Service des Travaux publics, et madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, ont présenté au conseil municipal un relevé des coûts reliés aux travaux de mécanique et recommandent l'embauche d'un mécanicien certifié;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la directrice des ressources humaines madame Marie-Jérôme Hanoul, à procéder au lancement d'un appel de candidatures en vue du comblement du poste actuellement vacant de mécanicien certifié, aux ateliers municipaux du Service des Travaux publics.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE CIRCULATION
DU 12 MAI 2010 AU 2 SEPTEMBRE 2011**

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DU MINISTRE LESSARD SUR LA
STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA
VITALITÉ DES TERRITOIRES**

21 NOVEMBRE 2011

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) citoyens font des interventions sur les sujets suivants :

- Constatation d'une augmentation du coût annuel du contrat de vidange des fosses septiques et demande de détails sur les raisons de cette hausse
- Disponibilité et conclusion de l'étude de configuration du boulevard de Bromont
- Constatation de dépassement des coûts prévus au contrat d'épandage d'abat-poussière
- Augmentation de 44% des coûts de contribution au régime de retraite des élus municipaux comparativement à 2010
- Constatation de fluctuations des prix de certains produits comme le sel et l'abat-poussière, particulièrement en 2011
- Origine et historique du programme de parrainage de la SODEB dans le Technoparc
- Portée et valeur des contributions financières versées par la Ville à la SODEB

- Demande de rencontre avec des représentants de la Ville formulée par un résident du chemin Huntington en rapport avec une problématique d'opérations de remblai dans son secteur. Celui-ci pose également les questions suivantes :
 - - Tarification applicable aux résidents pour les dépenses afférentes à la vidange de leurs fosses septiques
 - Critères de sélection des entreprises pouvant devenir des incubés et bénéficier du soutien de la SODEB
 - Participation des autres paliers gouvernementaux au soutien des entreprises en démarrage bénéficiant de l'aide de la SODEB
 - Demande de précision quant aux tronçons visés lorsqu'il est question de la rue Shefford
 - Responsabilité du déneigement des voies de circulation dans le projet Blanc sur Vert
 - Bassin visé par la taxe de secteur faisant l'objet du règlement d'emprunt numéro 990-2011

2011-11-568

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20h50.

ADOPTÉE

21 NOVEMBRE 2011

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

DIANE PERRON, MAIRESSE SUPPLÉANTE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 5 décembre 2011.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE